

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE

Animateur/trice de Santé Publique– Chargé de mission Santé publique

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Nom de l'établissement	Centre Hospitalier de Pau
Service de rattachement	<i>Direction des affaires médicales et générales</i>
Localisation géographique	4 Boulevard Hauterive, 64000 Pau
Territoire d'intervention	Béarn Soule

PROFIL DU POSTE

Catégorie ou niveau d'emploi, corps et grade : A - par affectation interne ou recrutement externe

Encadrement : Oui Non

CONTEXTE

Selon l'Insee en 2012 plus de 85 % des décès prématurés pourraient être évités par des actions de prévention alors que seuls 38% des décès pourraient être évités par une amélioration de la prise en charge du système de soins.

Pourtant en 2014 la France n'a consacré que 2,23% des dépenses de santé à la prévention. Pour améliorer l'état de santé de la population, il est donc primordial d'orienter les services de soins notamment hospitaliers (34.5% des dépenses de santé) vers la prévention et la promotion de la santé. Il s'agit de passer d'une culture centrée sur le soin à une vision positive de la santé, telle que définie par l'OMS, ressource pour les individus : « la santé est un état de complet bien être, physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Le réseau international «Health Promoting Hospitals» ou «Hôpitaux et Structures de santé Promoteurs de Santé» créé en 1990 s'appuie sur ces principes.

Cette démarche a été renforcée par différentes lois : 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière, 29 juillet 2009 «Hôpital, patients, santé et territoires» et plus récemment le 26 janvier 2016 la loi de modernisation du système de santé. Le code de la santé publique (articles L6111-1 L6112-2) indique ainsi que : « **Les établissements de santé publics, privés d'intérêt collectif et privés assurent, dans les conditions prévues au présent code, en tenant compte de la singularité et des aspects psychologiques des personnes, le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes et mènent des actions de prévention et d'éducation à la santé. »**

« Les établissements de santé assurant le service public hospitalier et les professionnels de santé qui exercent en leur sein garantissent à toute personne qui recourt à leurs services...l'égal accès à des activités de prévention et des soins de qualité... »

Outre les dispositions réglementaires, plusieurs éléments font de l'établissement de santé un acteur incontournable :

- ✓ L'hospitalisation est un moment de vulnérabilité encourageant les personnes à examiner leur santé et leur mode de vie
- ✓ L'organisation de l'hôpital fournit des occasions d'être conseillé par des professionnels de santé
- ✓ Les personnes sont accessibles sans problème de temps et de transport
- ✓ Les CH sont souvent les premiers employeurs au niveau local
- ✓ Les CH sont un lieu de vie pour les personnes (patients hospitalisés, proches, personnel, ...) et ont un impact sur l'environnement local

La recherche de partenariats, la formalisation et le suivi de projets sont souvent chronophages et un frein à l'implication des équipes hospitalières pour la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé.

L'intervention en promotion de la santé signifie que l'établissement doit contribuer à élaborer une politique publique saine, créer des milieux favorables, renforcer l'action communautaire, acquérir des aptitudes individuelles et réorienter les services de santé vers une approche globale et positive de la santé.

Aussi, afin de soutenir les établissements de santé dans le déploiement d'actions concrètes d'amélioration des parcours de santé et de prévention et promotion de la santé, en lien avec le GHT lorsqu'il existe, l'ARS Nouvelle-Aquitaine finance un poste de chargé de mission, animateur en santé publique.

Présentation générale de l'établissement :

Le Centre Hospitalier de Pau est un établissement public de santé de référence sur son territoire. Il développe des activités de recours pour son territoire (Maternité de Niveau 3, Réanimation Pédiatrique et Néonatalogie, Unité Neuro Vasculaire, Unité de Soins Palliatifs, Activité d'embolisation, SAMU 64 B, Unité Médico-judiciaire). Il a vocation à être positionné en situation de référence Sud Aquitaine sur certaines disciplines.

Le Centre Hospitalier de Pau est l'établissement support du Groupement hospitalier de Territoire Béarn et Soule depuis 2016. A ce jour, les six établissements de santé publics du territoire – dont le Centre Hospitalier des Pyrénées Spécialisé en Santé Mentale - en sont membres. Les trois E.H.P.A.D publics de Béarn et Soule y sont également associés.

Depuis le 1^{er} décembre 2017, le CH de Pau est en direction commune avec le Centre Gérontologique de Pontacq-Nay-Jurançon, qui regroupe sur trois sites des activités EHPAD et USLD, avec un directeur délégué identifié au sein de l'équipe de direction.

En bref chiffres-clés :

Nombre de lits : 838 dont 623 en MCO, 80 en USLD, 135 en SSR

Effectifs : 2478 agents en personnel non médical, 414 médecins

LA MISSION CONFIEE PAR L'ARS A L'ETABLISSEMENT DE SANTE

Le Centre Hospitalier de Pau contribue à la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé par la définition, dans sa politique, d'actions de prévention et de promotion de la santé.

Le Centre Hospitalier de Pau met en place des actions sur les déterminants de santé, les lieux et milieux de vie, aux différents âges de la vie et auprès de populations fragiles (petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées, porteuses de maladies chroniques -dont santé mentale, personnes en situation de précarité). Il favorise également le développement d'actions ciblées sur certaines thématiques ou pathologies au regard des besoins du territoire, notamment mis en évidence dans le cadre d'un Contrat Local de Santé.

A partir de la démarche Hôpitaux et Structures de santé promoteurs de santé (HSPS), les actions développées pourront concerner :

- Les usagers du Centre Hospitalier de Pau : personnes hospitalisées et leur entourage
- Le personnel de cet établissement : professionnels de santé, administratifs, logistique, entretien, ...
- La communauté, le territoire : par des actions « hors les murs », un engagement dans le contrat local de santé, des liens avec les autres établissements du GHT
- L'environnement : liens avec la politique de développement durable, la participation à la mise en œuvre du PRSE

Il inscrit ces actions dans une démarche de parcours, un continuum entre prévention, soins et médico-social, et :

- ✓ Coordonne en interne ses différents services
- ✓ Interagit en externe avec les acteurs locaux : collectivités, acteurs de la prévention, de l'éducatif, du social, du médico-social et les autres établissements de santé du GHT

Le Centre Hospitalier de Pau facilite le repérage et l'orientation des personnes vers les services appropriés et favorise un recours responsable et efficace au système de santé.

DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Objectif du poste :

L'animateur de santé publique aura pour mission principale de développer les actions de prévention et de promotion de la santé par le Centre Hospitalier de Pau, à partir des besoins prioritaires des habitants du territoire.

Le chargé de mission sera notamment mobilisé pour favoriser la synergie entre le Centre Hospitalier de Pau et les autres acteurs locaux dans une démarche parcours. Il devra s'assurer que les actions mises en place contribuent à la mise en œuvre des contrats locaux de santé et à la réduction des inégalités environnementales, sociales et territoriales de santé.

Activités principales :

- Elabore et formalise les propositions relatives à la définition de la politique de Prévention promotion de la santé du Centre Hospitalier de Pau en lien avec les instances décisionnelles
- Développe un plaidoyer interne et externe en prévention et promotion de la santé notamment par la conception, l'organisation et l'animation de manifestations
- Co-organise la sensibilisation et la formation du personnel à la promotion de la santé et la prévention ainsi que les échanges de pratiques entre services
- Accompagne les équipes du Centre Hospitalier de Pau dans le montage de projets de promotion de la santé
- Coordonne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de promotion de la santé et de prévention par le Centre Hospitalier de Pau
- Développe la mise en place de démarche « parcours » en facilitant les relations entre les équipes du Centre Hospitalier de Pau avec les autres acteurs du territoire
- S'assure que les actions réalisées par le Centre Hospitalier de Pau sont accessibles aux personnes les plus éloignées des soins et contribuent à la réduction des inégalités de santé
- Relaye les campagnes d'information et de prévention nationales et régionales
- Participe aux regroupements des animateurs/chargés de mission en santé publique organisés au niveau régional

Partenaires institutionnels : Associations, Institutions et services publics régionaux, Assurance Maladie, Collectivités territoriales, coordonnateurs de CLS, ... en particulier acteurs du système de santé

Rattachement hiérarchique : L'animateur de santé publique est sous l'autorité de Mme Audrey LIORT – Directrice des affaires médicales et générales.

La fixation des objectifs et l'évaluation annuelle sont effectuées par Mme Audrey LIORT. Le bilan des activités est transmis annuellement à l'ARS.

Le directeur du Centre Hospitalier de Pau facilitera la mobilisation par l'animateur de santé publique des ressources, compétences et services internes de l'établissement de santé dans les domaines de la qualité, de la comptabilité, de la santé au travail, du développement durable, de la formation, et des instances décisionnelles, techniques ou de démocratie sanitaire de l'établissement ainsi que tout pôle/service de santé. Le directeur du Centre Hospitalier de Pau veillera à la mise à disposition de moyens financiers pour la mise en œuvre des actions de promotion de la santé (obtenus dans le cadre de financements extérieurs ou la mobilisation de moyens internes).

Liens avec l'ARS :

L'animateur/ chargé de mission en santé publique sera en contact régulier avec la délégation départementale de l'ARS de son département concernant la mise en place de ses actions, les modalités de partenariats et de complémentarité avec les autres acteurs du territoire, ...

Il sera également en contact avec le niveau régional de l'ARS (Pôle PPS) dans le cadre des journées de regroupement des animateurs (5-6 réunions par an) organisées par l'ARS en lien avec l'IREPS destinées à favoriser les échanges de pratiques et les outils thématiques, élaborer des outils communs, ...

COMPETENCES REQUISES				
Connaissances (E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions)	E	M	A	N
Bonne connaissance des enjeux en santé publique	X			
Bonne connaissance des domaines de compétences des établissements de santé		X		
Connaissances des acteurs pluridisciplinaires dans le champ de la santé publique		X		
Compétences en ingénierie de projets dont l'évaluation	X			
Connaissances en comptabilité et analyse financière				X
Epidémiologie et statistiques			X	
Savoir-faire (E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions)	E	M	A	N
Travail en équipe pluridisciplinaire et en transversalité		X		
Capacités de synthèse et d'analyse orales et écrites		X		
Conception et animation d'un réseau de partenaires (acteurs institutionnels et de terrain)	X			
Pédagogie et appui adapté aux différents interlocuteurs		X		
Savoir-être (indiquer le degré de savoir-être structurant attendu par « * », « ** » ou « *** »)	* , ** ou ***			
Sens du service public	***			
Capacités relationnelles et d'écoute	***			
Capacités de négociation, diplomatie	***			
Capacités d'adaptation	***			
Autonomie	**			
Rigueur dans la réalisation des missions	***			
Capacité d'initiatives	***			
Réactivité dans des délais contraints	***			

Cotation des Savoirs et Savoir-faire

Expertise - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine (niveau 4 du dictionnaire des compétences)

Maîtrise - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat (niveau 3 du dictionnaire des compétences)

Application - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements (niveau 2 du dictionnaire des compétences)

Notion - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...) (niveau 1 du dictionnaire des compétences)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
<input type="checkbox"/> le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle ou <input checked="" type="checkbox"/> expérience professionnelle souhaitée dans le domaine de la santé publique et de la conduite de projets Diplôme de niveau II requis (Master en santé publique, promotion de la santé ou ingénierie de projets). Une expérience sur un poste similaire ou en IREPS appréciée.